

REGLEMENT TRAIL EKI'GESNES

Le club de La Foulée Gesnoise organise une nouvelle édition de son trail dans le cadre de l'Eki'Gesnes.

Le parcours : il se fait sur une **distance de 25 kms** et est constitué de 15% route et 85% chemin.

Le départ et l'arrivée : ils sont au centre de Gesnes le Gandelin (place de la Mairie), le **14 juillet 2023**. Le départ est fixé à 9h25. Le dossard devra impérativement être porté sur le devant et visible durant toute la durée de la course.

Conditions d'inscription : Le trail est ouvert à partir de la catégorie junior. Les inscriptions pourront être prises au plus tard le **13 juillet 2023 entre 18h00 et 21h00** (salle de la cantine – Gesnes le Gandelin) ; par voie postale impérativement avant le 12 juillet 2023 ou sur le site **Normandie Course à Pied**.

Coût des engagements : Le coût d'un engagement pour l'épreuve est fixé à **13 euros**.

Retrait des dossards : Il s'effectuera salle de la cantine le 13 juillet de 18h00 à 21h00 et le 14 juillet de 7h00 à 8h30. Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Ravitaillement : Le trail s'effectue en autonomie. Néanmoins, deux points de ravitaillement sont prévus ; un au 5^{ème} kilomètre et un au 15^{ème} kilomètre. De plus, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Documents médicaux et inscription : Seules sont acceptées les licences FFA ou FSGT valides pour la saison en cours. Pour les autres coureurs : le Parcours Personnel de Santé ou un certificat médical de moins d'un an comportant la mention « **apte à la pratique de la course à pied y compris en compétition** » à la date de l'épreuve seront seuls pris en considération.

Remboursement : Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant et que les pièces justificatives d'engagement aient été fournies par le remplaçant.

Absent le jour : Sauf dans le cas prévu par l'article précédent, aucun remboursement ne se fera effectué dans le cas d'une absence le jour de l'épreuve.

Podiums et récompenses : Les cinq premiers arrivés en hommes et en femmes.

Charte du coureur : Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image : Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Assistance médicale : Une assistance médicale est assurée conformément aux réglementations en vigueur à la date de l'épreuve.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il leur appartient de s'assurer avant l'épreuve de l'existence et des garanties de leur assurance. Dans le cas contraire, et pour les autres concurrents, il leur incombe de s'assurer personnellement. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de manquement à cette obligation de la part des participants.

Annulation – Intempéries : L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou si la sécurité n'est plus assurée.

INSCRIPTION TRAIL EKI'GESNES : **PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE**

***Mentions obligatoires**

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>SEXE (H ou F)</u>
<u>ADRESSE</u>			
<u>MAIL</u>			

Envoyer l'inscription à Yves LUCAS, 4 rue de la madeleine 72130 Gesnes le Gandelin

Renseignements : s'adresser au Président de la Foulée Gesnoise : **Yves LUCAS au 06 95 47 74 06**

BONNE COURSE ET BONNE MARCHE A TOUS

PENSEZ A RECYCLER CE FLYER ET A UTILISER LES POINTS DE COLLECTE MIS A VOTRE DISPOSITION SUR LE PARCOURS

REGLEMENT EKI'GESNES

Le club de La Foulée Gesnoise organise son traditionnel marathon relais par équipe de 2, 3 ou 4 coureurs, l'**EKI'GESNES**.

Le parcours de 10KM600 est constitué de 30% route et 70% chemin. Il est à boucler quatre fois pour l'EKI'GESNES.

Le départ et l'arrivée sont au centre de Gesnes le Gandelin (place de la mairie), le 14 juillet 2024.

Départ 9H20 pour le premier relais de la course Départ 10H00 pour la rando Départ 10h30 pour la marche nordique

Les ravitaillements : 2 pour les coureurs (KM 5 et à l'arrivée) ; 1 pour les marcheurs sur présentation d'un ticket (KM 5).

Les relais se font au niveau de la ligne départ/arrivée. Le coureur bouclant son tour passe le témoin au coureur suivant et remet son dossard dans le couloir d'arrivée. Pour des raisons de sécurité les équipes de 2 ou 3 doivent relayer après chaque tour ; il n'est pas possible de faire deux boucles successives. Le dernier relayeur vient pointer en déposant obligatoirement le témoin et son dossard dans le couloir d'arrivée.

A **12h00**, départ de tous les 4^{èmes} relayeurs restants même si les 3^{èmes} relayeurs ne sont pas arrivés (aucune incidence sur le chronométrage).

Classement : total des chronos des coureurs de l'équipe. Les temps individuels seront indiqués.

Podium et récompenses : aux 3 premières équipes 4 relais femmes, aux 3 premières équipes 4 relais hommes, aux 3 premières équipes 4 mixte, à la première équipe 2 femmes, à la première équipe 2 hommes, à la première équipe 2 mixte (1 homme + 1 femme).

Marathon relais ouvert à partir de la catégorie cadet sous réserve pour cette catégorie de n'effectuer qu'un seul relais. **Remise obligatoire de l'autorisation parentale signée ci-après pour tous les participants mineurs.**

Documents médicaux et inscription : Seules sont acceptées les licences FFA ou FSGT valides pour la saison en cours. Pour les autres coureurs : le Parcours Personnel de Santé ou un certificat médical de moins d'un an comportant la mention « **apte à la pratique de la course à pied y compris en compétition** » à la date de l'épreuve seront pris en considération. Pour les mineurs, le questionnaire de santé dûment rempli sera accepté.

Les engagements pourront être pris **au plus tard le 13 juillet** entre 18H00 et 21H00 (salle de la cantine ou par voie postale impérativement avant le 12 juillet 2024 ou **sur le site Normandie Course à Pied** jusqu'au 13 juillet 2024 - 24h

Prix de la course relais par équipe de 4 : 36€ (44 € pour les inscriptions le 13 juillet, **pas d'inscription le 14 juillet**).

Prix de la course relais par équipe de 3 : 30€ (36 € pour les inscriptions le 13 juillet, **pas d'inscription le 14 juillet**).

Prix de la course relais par équipe de 2 : 26€ (30 € pour les inscriptions le 13 juillet, **pas d'inscription le 14 juillet**).

Prix de la marche : 2 € (gratuit pour les mineurs) donnant droit à un ticket de ravitaillement ; l'inscription (pour la marche uniquement) pourra se faire jusqu'au 14 juillet avant 9H30 (salle de la cantine).

Bulletin d'inscription téléchargeable sur la Page Facebook : Eki'Gesnes ou par mail (**demande à effectuer à y.lucas1@outlook.fr**)

Retrait des dossards (salle de la cantine) : le 13 juillet 2024 de 18H00 à 21H00 et le 14 juillet 2024 de 07H00 à 08H30.

Absent le jour : pour les équipes de 3 et 4 coureurs, possibilité d'être remplacé par l'un des autres coureurs ou un nouveau coureur sur présentation d'un document médical comme précisé ci-avant.

Droit d'image : du fait de son inscription chaque coureur donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photographie ou image concernant l'évènement afin d'en assurer la promotion.

Une assistance médicale est assurée conformément aux règlements en vigueur.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés FSGT bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Annulation de la course : l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas de force majeure ou si la sécurité n'est plus assurée.

INSCRIPTIONS EKI'GESNES : ATTENTION ! L'ORDRE DES DEPARTS SE FERA DANS L'ORDRE DES INSCRIPTIONS

*** MENTIONS OBLIGATOIRES PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE.**

* Nom coureur	* Prénom	* Année de naissance	* Sexe H/F	Ville ou club
1 ^{er(e)}				
Adresse et mail			
2 ^{ème}				
Adresse et mail			
3 ^{ème}				
Adresse et mail			
4 ^{ème}				
Adresse et mail			
* Nom de l'équipe obligatoire	(1 seule ligne pour le nom de l'équipe)			
Coureur seul équipe incomplète ou renseignements, veuillez contacter Yves Lucas au 06 95 47 74 06 avant le 13 juillet 2024				

RAPPEL : Ne pas oublier de **se référer au paragraphe documents médicaux et inscriptions**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course Eki'Gesnes 2024 et en accepte toutes les clauses

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise mon fils, ma fille..... à participer à la course dite l'Eki'Gesnes et par là même dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

Date..... Signature

Envoyer inscription, document médical ou copie licence et paiement (ordre de La Foulée Gesnoise) à Yves LUCAS, 4 rue de la madeleine, 72130 Gesnes le Gandelin

BONNE COURSE ET BONNE MARCHÉ A TOUS

PENSEZ A RECYCLER CE FLYER ET A UTILISER LES POINTS DE COLLECTE MIS A VOTRE DISPOSITION SUR LE PARCOURS

REGLEMENT EKI'POUSS et EKI'JEUNE

Le club de la Foulée Gesnoise organise, pour une nouvelle édition **l'EKI'POUSS et l'EKI'JEUNE**.

L'EKI'POUSS est une galopade athlétique organisée pour les 5-9 ans, sans dossards, sans classements sans chronométrage conformément à la réglementation officielle et pour les poussins – poussines (10 – 11 ans ; dossards et classement)

L'EKI' JEUNE est une course pour les catégories, benjamins, benjamines, minimes garçons et filles (10-15 ans).

Départs et Arrivées se font au centre de Gesnes le Gandelin (place de la mairie), le 14 juillet 2024.

Départ : 9h00 pour l'EKI'POUSS 9h02 pour l'EKI'JEUNE. Le respect de ces horaires est impératif pour le bon déroulement des épreuves. A 9h20, au plus tard, il sera mis définitivement fin à celles-ci.

Le parcours se fait sur route et sur une boucle de 550 mètres. Selon les catégories, la distance à parcourir est de :

- EKI'POUSS : une boucle pour les mini poussins (nés en 2015/2016/2017) et baby athlé (2018 et 2019) soit 550 mètres
- EKI'POUSS : deux boucles pour les poussins (nés en 2013/2014) soit 1100 mètres.
- Course EKI'JEUNE : trois boucles pour les benjamins (nés en 2011/2012) soit 1650 mètres.
- Course EKI'JEUNE : quatre boucles pour les minimes (nés en 2009/2010) soit 2200 mètres.

Classement : un classement sera établi pour les catégories poussins (G et F), benjamins (G et F), minimes (G et F).

Récompenses : Un souvenir sera remis à chacun des participants de l'EKI'POUSS et de l'EKI'JEUNE.

Certificat médical : Depuis le début de l'année 2024, il est remplacé par un questionnaire de santé qui pourra être rempli le jour de l'inscription ou du retrait du dossard. Il doit obligatoirement être rempli par le représentant légal du mineur inscrit pour la course. Pour les licenciés, une copie de la licence en cours de validité suffit. Seules sont recevables les licences FFA ou FSGT option course à pied en compétition.

Autorisation parentale : **Une autorisation parentale** signée et établie selon le modèle ci-après doit obligatoirement être jointe au certificat médical. Sans autorisation parentale signée, pas de départ possible.

Les engagements : Ils pourront être pris au plus tard par voie postale uniquement jusqu'au **13 juillet 2024**.

L'inscription est possible sur place le jour de la course jusqu'à 8h30. L'inscription est **gratuite**. (Site NCAP ou y.lucas1@outlook.fr ou lafouleeegesnoise@gmail.com)

Retrait des dossards et des brevets d'inscription : Ils se font salle de la cantine à Gesnes le Gandelin le 13 juillet 2024 de 18h00 à 21h00 ou le 14 juillet 2024 de 07h00 à 8h30.

Droit d'image : Du fait de l'inscription, le représentant légal du coureur donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photographie ou image concernant l'évènement pour la promotion.

Assistance médicale : Elle est assurée conformément aux règlements en vigueur.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : Les licenciés jeunes FSGT bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants d'être assurés personnellement.

Annulation de l'épreuve : L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou si la sécurité n'est plus assurée.

INSCRIPTION EKI'POUSS* ou EKI'JEUNE* (* rayez la mention inutile)

<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u> <u>H/F</u>
<u>Adresse et mail</u>			

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénom) autorise mon fils, ma fille (nom et prénom)..... À participer à l'épreuve dite EKI'POUSS* ou EKI'JEUNE*(rayez la mention inutile), et reconnais avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant toutes les clauses et par là même dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

Date :

Signature :

Envoyer l'inscription à Yves LUCAS, 4 rue de la madeleine 72130 Gesnes le Gandelin

Renseignements : s'adresser au Président de la Foulée Gesnoise : **Yves LUCAS au 06 95 47 74 06**

BONNE COURSE ET BONNE MARCHE A TOUS

PENSEZ A RECYCLER CE FLYER ET A UTILISER LES POINTS DE COLLECTE MIS A VOTRE DISPOSITION SUR LE PARCOURS